
la Corse unie

LAURENT MARCANGELI
&
XAVIER LACOMBE

CLE (Coordination de Lutte contre l'Exclusion) Lettre ouverte aux candidats aux élections législatives

Permettez-moi, en introduction aux réponses à votre questionnaire, de vous rappeler que je m'étais bien volontiers livré au même exercice lors des dernières élections territoriales, il y a moins d'un an, et que les propositions que j'avais faites à cette occasion sont toujours d'actualité. Le traitement de la question de la précarité et de la pauvreté doit faire l'objet d'une politique concertée entre l'État et les collectivités locales.

Au-delà de mon engagement permanent sur les grands dossiers qui concernent l'avenir de la Corse et qui sont loin d'être seulement institutionnels, je considère que je me dois d'être présent sur les sujets qui vont impacter notre société : pouvoir d'achat et travailleurs pauvres, santé et défense de l'hôpital public, cyber harcèlement et protection de nos enfants, retraites, carrières longues et pénibilité, prises en charge du vieillissement et du handicap, lutte contre l'insécurité et moyens adaptés pour la police et la justice, écologie et transition énergétique, lutte contre l'immigration clandestine, droits des femmes...

1. Quelle est la place qu'occupent la précarité et la pauvreté parmi les questions que vous souhaitez voir abordées par la représentation nationale et que vous lui soumettez ?

Dans une circonscription qui conjugue toutes les problématiques : urbaines, péri-urbaines et rurales, avec Xavier Lacombe, nous considérons que les questions de l'isolement, de la précarité et de la pauvreté se posent avec une dimension particulière. Je m'engage dès à présent à mettre toute mon abnégation au service de la Corse.

Pour répondre à ces problématiques et en ressentir les bienfaits sur notre quotidien ici en Corse, il faut légiférer à l'échelle nationale et faire preuve d'une influence suffisante pour faire bouger les lignes à Paris. Vous pourrez compter sur moi pour mener ces combats pour notre île. Par ailleurs, je demeure convaincu que la réussite de la Corse passe par la réussite de la France.

Face à une crise économique et sanitaire qui touche durement les familles les plus précaires, agir contre la pauvreté requiert l'application urgente d'une action globale, avec des dispositifs de prévention, de prise en charge et d'accompagnement vers l'autonomie. L'action de l'État pour lutter contre la pauvreté est indispensable, mais celui-ci agit selon des mécanismes qui obéissent à des règles de seuil, avec tout ce que cela peut comporter comme effets contreproductifs. Une action coordonnée avec les collectivités locale est nécessaire.

2. Avez-vous, vous-même, des propositions sur certaines de ces questions à proposer au débat public ?

J'aborderai, dans les réponses aux questions suivantes, un certain nombre d'orientations que je souhaite soutenir au niveau national, dans les domaines du logement, de la mobilité, de l'emploi des jeunes ou de la santé. Mais en introduction et pour répondre à cette question préalable, je citerai deux mesures qui m'apparaissent prioritaires :

- Création d'un "Revenu Jeunes Actifs" (RJA) : versement d'une aide financière minimum aux jeunes actifs qui suivent une formation éligible. Le revenu « jeunes actifs » sera exclusivement réservé aux personnes âgées de 18 à 25 ans qui suivront une formation d'au moins quatre mois afin d'intégrer des secteurs d'activité concernés par des difficultés de recrutement. Il s'adressera aussi

bien à des jeunes non-diplômés qu'à des titulaires de diplômes allant jusqu'au Bac+5.

- Identification plus efficace des situations de précarité et mise en place d'un référent unique de parcours, afin de faciliter l'accès aux services et aux droits sociaux. Le référent de parcours pour les précaires, qui est en place dans certains départements, représentera une avancée sociale. Il ne s'agit pas de la création d'un simple poste de référent, mais que chaque personne ou chaque famille prise en charge dans ce dispositif dispose d'un référent identifié. Cela concerne les personnes cumulant les problématiques (logement, emploi, parentalité, santé...), nécessitant l'intervention d'une multitude de professionnels. L'objectif n'est pas de répondre aux situations d'urgence sociale, mais d'appréhender des situations complexes, où la personne a quand même conservé une capacité de se projeter dans l'avenir. L'objectif est de renforcer le travail partenarial, sa cohérence, d'élaborer un projet de sortie de la précarité et surtout de rendre la personne ou la famille concernée actrice du projet.

3. Avez-vous, à cet égard, déjà formé des projets d'intervention et d'interpellation du gouvernement, sur la prise en compte de cette problématique et sur les moyens qu'il envisage, de son côté, de mettre en œuvre pour lutter contre ces fléaux ?

Pour Horizons, parti dont je suis membre fondateur, il s'agira de prendre toute notre place dans la majorité et de peser sur les débats et grandes décisions à venir pour notre pays, notamment en matière de lutte contre la précarité ou de transitions liées à l'environnement... Avec Édouard Philippe, nous sommes bien décidés à défendre notre héritage politique et à porter haut nos valeurs de la droite et du centre. Nous travaillerons rapidement sur les sujets liés aux mesures d'urgences à prendre en faveur du pouvoir d'achat et de l'éducation mais aussi de la question de la dette publique et ses enjeux de souveraineté induis qui ont aussi un impact sur le niveau de vie de nos concitoyens.

4. Défendriez-vous la création d'un ministère entièrement dédié à la lutte contre la pauvreté ?

Je n'ai pas de pouvoir décisionnaire sur cette question, mais compte tenu de la transversalité des moyens à mettre en œuvre pour lutter contre la pauvreté, je pense qu'une coordination interministérielle, placée sous la responsabilité du Premier ministre, serait plus appropriée.

5. Vous engagez-vous à participer aux commissions permanentes des affaires sociales et des finances pour influencer sur les projets de loi concernant plus particulièrement la lutte contre la pauvreté ?

Lors de mon précédent mandat de député, j'ai siégé au sein de la commission des affaires sociales où je me suis totalement investi, comme je l'avais d'ailleurs déjà fait comme vice-président du Conseil Départemental en charge du domaine social et comme président de la CAPA, où j'ai pu faire la démonstration de ma volonté politique de donner la priorité au soutien de mes concitoyens rencontrant de grandes difficultés.

Je rappelle que la Ville d'Ajaccio et la CAPA se sont fortement engagées sur les projets de lutte contre la pauvreté. L'investissement et l'accompagnement des structures intervenant dans ce secteur témoignent de notre volonté. Give Box, projet « grands exclus », rénovation et mise à disposition des locaux de l'ancien collège Padule au monde associatif etc...

J'envisage, si je suis élu, de siéger à la Commission des lois, qui a dans son champ de compétences l'étude des lois constitutionnelles, des règlements, des libertés publiques, de l'organisation judiciaire ou encore des collectivités territoriales.

Que proposez-vous pour améliorer l'accès des plus pauvres, notamment en matière

Accès aux besoins fondamentaux :

6. De soins

Le renoncement aux soins, comme le renoncement aux droits est un véritable problème. Une action spécifique a été menée, sous mon impulsion, par le CIAS de la CAPA, pour favoriser l'information des citoyens sur leurs droits sociaux.

Pour faciliter l'accès aux soins, au niveau national, des solutions peuvent être proposées :

- Généralisation du tiers-payant.
- Audit sur la mise en place de droits complémentaires pris en charge financièrement pour les plus démunis (l'UNCCAS a médiatisé des exemples de ces conventions avec des mutuelles).
- Efforts en direction des étudiants pauvres.
- Transfert de la médecine scolaire aux régions qui détiennent la compétence PMI.
- Mettre l'accent sur l'éducation à la santé en révisant les contrats locaux de santé entre les ARS et les collectivités signataires.
- Généraliser les conventions entre les structures de prise en charge psychiatriques et les collectivités avec le soutien des régions, car le traitement de ces affections n'est pas concentré entre les murs des établissements dès lors que le malade est aussi et principalement dans la cité.

Il nous faut aussi lutter contre les déserts médicaux ou ruralité est souvent synonyme de précarité, et amener les Régions à être actrices de la politique régionale de santé en :

- Proposant aux médecins généralistes volontaires un mandat de santé publique dans les zones où la population rencontre des difficultés d'accès aux soins.
- Redéfinissant et encourageant le cumul emploi-retraite pour les médecins.
- Aidant au financement des frais de secrétariat des médecins généralistes exerçant dans les zones en tension.
- Accélérant le développement de la télémédecine

7. A un logement décent, notamment pour limiter les passoires thermiques

Très sensible à cette question, j'ai souhaité dans l'exercice de mes différents mandats, que la CAPA soit dotée de la compétence logement. Elle a créé et installé, au sein du CIAS (au plus près des bénéficiaires potentiels), le guichet unique d'accès au logement social.

Trois mesures concrètes doivent être envisagées :

- Renforcement du "Fonds de Solidarité Logement" (FSL) : déplafonnement et élargissement des critères d'accès aux aides (perte d'emploi) et application des mesures de "l'Accompagnement Social Lié au Logement" (ASLL).
- Installation d'un service d'accompagnement centralisé pour les jeunes, afin de faciliter leur accès au logement (aider au début de la démarche, accéder à un logement, assurer la gestion, travailler avec l'ensemble des structures existantes pour ouvrir l'accès au logement).
- Accès au logement social et très social des plus précaires qui doit se traduire par une offre permettant d'abaisser les dépenses contraintes (loyer, énergie et transport) :
 - Pour les loyers, en favorisant la création de logements de type PLAI et PLAI adaptés, tout en veillant à garantir une mixité sociale.
 - Pour la facture énergétique, en poursuivant la rénovation du parc existant.
 - Pour les coûts de transport, en favorisant la création de logement sociaux dans les centres urbains à proximité des services et des zones d'emploi ou dans des zones desservies par les transports.
 - Une proposition concrète concerne le traitement de la précarité énergétique qui doit nécessairement se traduire par une aide incitative aux propriétaires :
 - Subventions incitatives et prêt à taux 0.
 - Les fournisseurs d'énergie devront aussi y contribuer de manière significative et ce d'autant que d'ici 2025-2028 les logements présentant une étiquette énergétique F ou G ne pourront plus être présentés à la location.

8. A des transports en commun efficaces pour une transition écologique juste et solidaire

La mobilité est essentielle notamment dans une région où les trajets se comptent en temps et non en km. Les transports en commun doivent être favorisés et encouragés. Naturellement les déplacements intra et inter-régionaux pèsent très lourdement dans les dépenses des ménages. À la gratuité des transports collectifs, il convient de privilégier des tarifs préférentiels très étudiés. Bien que les services de transport ne soient que très rarement équilibrés, tous les usagers doivent y contribuer même symboliquement, ce qui permet de responsabiliser les usagers.

9. A l'accès à la communication numérique et aux alternatives à la dématérialisation des démarches administratives

On relève dans ce domaine trois séries de facteurs : la non-information, la non-demande et la non-réception. Les méandres de l'administration, la complexité des formalités administratives, la peur du guichet, l'ignorance des droits ou l'humiliation ressentie d'être dans une situation de précarité, l'exigence de discrétion sont le plus souvent les causes recensées. J'en citerai une autre : la dématérialisation des formalités. Nécessité faisant loi, la modernisation irréversible de l'administration a son revers de la médaille dans l'exclusion de personnes incapables d'accéder à Internet.

J'évoquerai au moins deux propositions :

- Le travail sur le dossier social unique me paraît devoir être mené. Tout au moins doit-on pouvoir négocier des lignes de partage des informations entre collectivités en charge des affaires sociales ; la création de points d'ancrage des guichets où les publics doivent pouvoir recevoir toutes les réponses utiles ainsi qu'un accompagnement. Cette orientation est aussi un axe d'une politique des mobilités.
- La mise en place de référents numériques dans des points d'accueil, pour accompagner les personnes en difficulté face à la dématérialisation des services publics.

L'illectronisme, qui se traduit par la difficulté voire l'incapacité que rencontrent certaines personnes à utiliser les outils numériques, informatiques touche plusieurs millions d'habitants. Même si l'État se préoccupe de cette fracture, les principales initiatives pour favoriser l'inclusion numérique viennent aujourd'hui du monde associatif.

Les Régions doivent être présentes dans ce combat afin d'une part de former les personnes qui vont être en capacité d'aider les personnes en difficulté et d'autre part d'équiper et d'outiller techniquement et en infrastructure l'ensemble du territoire pour porter cette lutte, au quotidien, de la fracture numérique et pour l'inclusion numérique.

10. Pour prévenir le décrochage scolaire et pour améliorer la formation professionnelle des non diplômés

Le décrochage scolaire accentué par l'obligation de passer par de l'enseignement à distance au cours des confinements successifs a été plus important dans le rural... Le recensement des difficultés d'accès aux outils numériques doit être systématique à chaque rentrée scolaire, nous devons être en mesure de répondre par du prêt de matériel et/ou des accès spécifiques à internet pour les familles les plus en difficulté. La couverture numérique de très haut débit dans les régions doit être renforcée et garantie.

Je citerai trois mesures concrètes que je souhaite porter au niveau national :

- Création d'un fonds d'aide aux étudiants et aux scolaires (chèque à valeur personnalisée) géré à l'échelle régionale : les chèques services seront attribués aux étudiants en difficulté financière. Cette aide concrète et rapide pourra être utilisée comme titre de paiement. Les bénéficiaires de ces chèques à valeur personnalisée pourront les utiliser dans des secteurs précis et définis par l'Action sociale : alimentation, énergie, habillement, habitat, sports et loisirs... Le montant, ainsi que les conditions d'éligibilité feront l'objet d'une large concertation.
- Valoriser le mérite et l'ambition. Donner les clefs aux jeunes pour comprendre le fonctionnement du monde du travail : découverte de l'entreprise en les aidant à obtenir plus facilement un stage, en les formant à la recherche d'emploi et ainsi lutter contre le décrochage scolaire...
- Amélioration de l'accompagnement des jeunes sortant de "l'Aide Sociale à l'Enfance". La présidente de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale, Mme Brigitte BOURGUIGNON, a remis son rapport sur la prise en charge des jeunes majeurs et la question des sorties sèches de l'ASE qu'il est question d'éviter.

L'objectif national qui doit être poursuivi, en lien avec les partenaires œuvrant dans ce domaine est de rendre opérationnel le maximum des 40 recommandations figurant dans ce rapport.

Enfin, le rapport de l'observatoire des inégalités démontre que « si faire des études n'est pas un bouclier contre toutes les situations de pauvreté, cela n'en constitue pas moins un moyen efficace pour éviter la pauvreté durable ». La scolarité et l'apprentissage des enfants doivent être suivis jusqu'à l'âge de 18 ans. Un recensement doit être réalisé, prioritairement chez les 15-18 ans.

Sur la question du renoncement, bien évidemment s'agissant de la jeunesse, ne jamais renoncer en mettant en place des outils tels que des écoles de la seconde chance pour les jeunes non-diplômés et sortis du cursus scolaire, politique assortie d'un plan de formation à décliner tout au long de la vie pour ceux qui sont provisoirement exclus de la vie active, et veulent (doivent impérativement) s'y insérer.

Une autre mesure : miser sur la formation professionnelle. Nous devons être en capacité d'offrir un programme de formation professionnelle en concordance avec les besoins réels des entreprises locales et les régions doivent pouvoir, avec l'aide des organismes de formation notamment, lutter rapidement et efficacement contre le chômage. L'objectif est d'accueillir les jeunes parmi les plus en difficulté, grâce à une formule pédagogique innovante destinée, notamment, à ceux qui sont sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification.

Enfin, je souhaite que nous missions davantage sur l'école de la République, en revalorisant les enseignants et en protégeant nos enfants des « cyber risques », du harcèlement, des violences intrafamiliales, de la grande précarité et des discriminations de tout ordre.

Solidarité institutionnelle et sociétale : Que proposez-vous pour :

11. Augmenter le pouvoir d'achat

Cette question appelle plusieurs niveaux de réponse. Accordons-nous d'abord sur quelques indicateurs, aisément vérifiables :

- Hausse du coût de la vie : le coût de la vie a augmenté plus vite que les salaires et les minimas sociaux.

- Augmentation des dépenses contraintes : les dépenses contraintes (loyer, énergie, transport) ont fortement augmenté pouvant représenter jusqu'à 70% du budget des familles.
- Minima sociaux méconnus : les dispositifs sont souvent mal connus et complexes. Nombre de ménages n'y ont donc pas recours. Le RSA-activité n'est ainsi perçu que par 50% des personnes qui pourraient en bénéficier. Par exemple, quasiment un cinquième de la population insulaire vit sous le seuil de pauvreté. Cette donnée à elle seule est inacceptable. D'autant plus inacceptable qu'il semblerait que la pauvreté augmente significativement en s'intensifiant : pour les personnes en situation de précarité, les possibilités de s'en sortir s'éloignent.

En premier lieu, d'après le rapport de l'observatoire des inégalités « parmi la tranche des niveaux de vie modestes, les chômeurs, les immigrés, les familles monoparentales et les familles nombreuses suivent plus souvent des trajectoires descendantes conduisant à des situations de pauvreté monétaire ». Ces familles doivent connaître par anticipation leurs droits et les solutions qui peuvent être offertes, qu'il s'agisse d'une aide ponctuelle ou plus durable comme l'accès à un logement social. Ma première proposition consiste à l'identification plus efficace des situations de précarité et la mise en place d'un référent unique de parcours afin de faciliter l'accès aux services et aux droits sociaux.

Ensuite, nous envisageons, avec Horizons, de porter des propositions fortes comme la garantie d'une retraite minimum à 1 100 euros pour chaque français, et la prise de mesures d'urgence en faveur du pouvoir d'achat.

12. Expérimenter le revenu universel

En ce qui concerne la pauvreté, la précarité et l'exclusion, il nous faudra travailler pour un libéralisme plus humanitaire. Dans ce cadre, la proposition de revenu universel et son expérimentation se devra d'être étudiée en veillant à n'introduire ni fiscalité, ni dépenses publiques supplémentaires et, au-delà de quelques ajustements marginaux, ne changera pas les montants nets perçus ou dus par les citoyens.

la Corse unie

LAURENT MARCANGELI
&
XAVIER LACOMBE

13. Un accueil digne pour tous les migrants.

Dans ce domaine, l'application stricte des lois en vigueur me paraît fondamentale. Je considère que la priorité doit se porter sur le dispositif MNA (Mineurs Non Accompagnés) qui doit être développé, en mettant à disposition de l'hébergement diffus et en faisant en sorte que les Offices de l'Habitat contribuent à l'intégration de ces mineurs, suivis pendant 4 années, en proposant des logements du parc HLM.